



Katholische Schulen der Schweiz
Ecoles Catholiques de Suisse
Scuole Cattoliche della Svizzera
Catholic Schools of Switzerland

77e Assemblée générale du 1^{er} avril 2026, point 6 de l'ordre du jour

Modification des statuts de la fédération des Ecoles Catholiques de Suisse

III. Organes

B. Comité

Art. 16 Comité

Le comité est composé ~~de cinq à sept~~ d'au moins trois membres. Le comité se constitue lui-même, à l'exception du président/de la présidente.

Les membres du comité sont élus pour trois ans et sont rééligibles.

Les nouveaux membres élus durant une législature reprennent la législature de leur prédécesseur.

Les membres du comité exercent en principe leur activité bénévolement. Ils ont droit à des jetons de présence et au remboursement de leurs frais. Il est possible, dans des circonstances exceptionnelles, d'accorder un dédommagement aux membres du comité qui ont été sollicités de manière particulièrement importante.

Modification proposée en rouge

Geschäftsstelle
Alpenquai 4
Postfach 116
CH-6002 Luzern
T +41 41 227 59 80

DE
www.katholischeschulen.ch
info@katholischeschulen.ch

FR
www.ecollescatholiques.ch
info@ecollescatholiques.ch

IT
www.scuolecattoliche.ch
info@scuolecattoliche.ch

EN
www.catholicalschools.ch
info@catholicalschools.ch